

Maintenant qu'on a soulevé la question touchant le droit du Canada de modifier sa constitution et, comme nous pensons que les droits constitutionnels et les privilèges des provinces doivent être reconnus et protégés, nous devrions nous entendre sur les moyens de venir en aide aux provinces en ce qui regarde d'autres services publics, en particulier ceux qui ont trait à l'instruction. Un système d'éducation au point nécessite de fortes dépenses en bâtiments et installations, mais ce qui importe au premier chef, c'est la qualité des instituteurs. Malheureusement, je ne le sais que trop, une foule de nos jeunes gens et de nos jeunes filles les mieux doués et les plus compétents quittent la profession ou s'abstiennent d'y entrer parce qu'elle n'offre guère de rémunération ni de chances d'avancement. Les ressources financières restreintes de certaines provinces et de certaines collectivités qui s'y trouvent ne peuvent nullement suffire aux besoins dans ce domaine. J'ose croire que lors des pourparlers avec les provinces, on étudiera s'il est possible que le gouvernement fédéral accorde des subventions à l'éducation dans toutes ses sphères, sans toutefois restreindre les droits des provinces.

Nous aurons l'occasion de débattre d'autres aspects des modifications constitutionnelles projetées. Je ne m'étendrai donc pas longuement sur ce sujet aujourd'hui. J'attendrai auparavant que soient présentées d'autres mesures mentionnées dans le discours du trône et nécessitant examen de la part de la Chambre. Je vois à sa banquette le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Puis-je lui dire mon espoir que le projet d'amendement à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies en accroisse les avantages et la portée de manière que tous les cultivateurs dont la récolte est déficitaire puissent en profiter.

On a signalé à la Chambre, cet après-midi, le rôle important que sont appelés à jouer les membres de l'opposition. Le parti libéral a reçu un mandat sans précédent. En l'occurrence, une opposition alerte et vigoureuse devient de la plus haute importance. On dit souvent que le meilleur gouvernement est celui dont le pouvoir n'est pas trop sûr. J'estime que la meilleure des nombreuses législatures auxquelles j'ai siégé, meilleure tant à cause de la qualité des débats que de l'attention exigée des députés, fut la dernière. La majorité du Gouvernement y était assez faible.

Les membres des partis de l'opposition portent donc à cette législature, une plus lourde responsabilité. Malgré son petit nombre de représentants, le parti de la C.C.F. fera sa part pour examiner les mesures que proposera le Gouvernement. Comme par le

passé, il continuera de travailler en vue d'établir, dans l'intérêt de toute la population, la justice sociale et économique.

Etant donné que le parti libéral promet depuis quelques années d'adopter certaines mesures particulières, je n'ai pas l'intention de suivre l'exemple du chef de l'opposition (M. Drew) et de m'abstenir de proposer un amendement. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ce simple amendement:

Que les mots suivants soient ajoutés à la motion: "Nous regrettons, toutefois, que les conseillers de Son Excellence n'aient proposé aucune mesure en vue de supprimer l'évaluation des ressources à l'égard de la pension de vieillesse".

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, je m'unis au chef de l'opposition (M. Drew), pour féliciter le premier ministre (M. St-Laurent) de l'écrasante victoire qu'il a remportée aux élections de juin dernier. Je crois que le chef de l'opposition a exprimé ce sentiment avec beaucoup de grâce et je souscris sincèrement à chacune de ses paroles et des pensées dont elles étaient l'expression.

J'offre aussi mes félicitations au proposeur de l'Adresse (M. Boisvert) et à celui qui l'a appuyée (M. Laing). J'ai eu rarement l'avantage d'entendre, en français et en anglais, des discours plus éloquents et plus beaux que ceux de vendredi dernier. Vous apportez sans doute à la Chambre de grands talents et nous aurons de nouveau l'occasion de vous entendre.

Je tiens à offrir également l'expression attristée de ma profonde sympathie aux victimes du sinistre effroyable qui s'est produit samedi dernier dans le port de Toronto. Il semble presque inimaginable qu'un pareil désastre puisse arriver dans le port de cette grande ville. Malgré une certaine connaissance en matière de navires, il m'est difficile de comprendre la cause d'une aussi terrible tragédie. Je félicite le ministre des Transports (M. Chevrier) de la promptitude avec laquelle il a ordonné la tenue d'une enquête.

Je suis très heureux de voir pour la première fois à la Chambre des représentants de Terre-Neuve, notre nouvelle province, et de voir également un des leurs occuper une banquette parmi les ministres de la Couronne. Je m'associe à ceux qui ont souhaité la bienvenue à tous les nouveaux députés. J'espère qu'ils goûteront leur expérience en cette enceinte, qu'ils surveilleront les querelles de famille qui surgiront ici et qu'ils auront l'occasion de constater que nous nous entendons souvent à merveille.

J'ai songé dernièrement à une question qu'on m'a signalée il y a quelques semaines. Elle a, à mon sens, assez d'importance pour la mentionner au cours de mon bref exposé. Je dis bref à dessein, car j'ai l'intention de